

**COMPTE RENDU  
DE  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
30 août 2016**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni le 30 août 2016 dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Marc MENGAUD, Maire

Selon l'ordre du jour suivant :

- *Personnel de l'école*
- *Vente du cabinet médical*
- *Règlement des cimetières*
- *Inauguration de l'école*
- *Devis illuminations*
- *Questions diverses*

Présents : Mmes et MM BLANCHARD Michel, PASTRE Gérard, OLIVIERO Carole, BOUSQUET Joël, DESCOTTE Martine, THOMAS Yohan, SICARD Didier, RANC Florence, GLEYZES Frédéric, CASTELLE Frédéric, LELEU Laurent, ALBERTON Jean, AVERSENG Pierre, HUBERT Béatrice, TORNER Roxane, MONTOYA Annie, QUERTAN Coralie.

Absents : Mme DIAZ Carine donne pouvoir à Mme TORNER Roxane

Secrétaire de séance : M. LELEU Laurent

En préambule le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 29 juin 2016.

***I – Personnel de l'école***

M. MENGAUD demande à la commission scolaire de présenter ce point de l'ordre du jour. Mme DESCOTTE précise que la commission a travaillé afin de respecter les taux d'encadrement aux écoles. Dans cet objectif il y a lieu de prolonger un contrat aidé pour une durée de six mois supplémentaires pour un agent du restaurant scolaire donnant toute satisfaction, ceci permettant à la commune de continuer à bénéficier de l'aide de l'Etat. Elle expose ensuite que 3 agents sont recrutés en contrat d'avenir avec prise en charge par l'Etat pour des durées de travail hebdomadaires respectivement de 20, 22 et 35 heures. L'un des contrats concerne l'apprentie ATSEM ayant eu son CAP qui peut rester en poste tout en bénéficiant d'un contrat d'avenir. Mme DESCOTTE précise ensuite qu'il est nécessaire d'augmenter la durée hebdomadaire de travail en raison des nécessités de service pour les agents suivants :

- Mme ROQUES Béangère : la durée hebdomadaire passe de 30 à 35 heures
- Mme VELLA Hélène : la durée hebdomadaire passe de 26 à 28 heures
- Mme Anne Marie MARTY : la durée hebdomadaire passe de 26 à 33 heures.

M. MENGAUD propose ensuite au Conseil Municipal le renouvellement du contrat pour la durée de l'année scolaire pour l'agent chargé de la surveillance de l'entrée et sortie des écoles ainsi que la gestion du prêt de mobilier de la salle des fêtes.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve les dispositions ci-dessus.

***II – Vente cabinet médical***

Monsieur le Maire présente le plan de division de parcelle pour la vente du cabinet médical. Le projet de bornage est établi par VALORIS géomètres experts 31250 REVEL. M. MENGAUD précise que la commune conserve une partie de terrain bordant le RD31 et le Chemin des Ecoles pour des besoins d'élargissement de voies ou de travaux d'urbanisation à

venir. Ce projet de bornage sera soumis à la SCI du Centre Médical pour approbation en vue de l'acte notarié. A la question de M. CASTELLE demandant si le retard de la vente est lié aux travaux d'urbanisation, M.MENGAUD répond non. M. CASTELLE demande si les modifications demandées sur les plans ont été prises en compte. M. MENGAUD répond oui. A la question de Mme QUERTAN demandant la date de début des travaux et à la question de M. THOMAS demandant pourquoi ce projet avait tant de retard, M. LELEU répond qu'il a fallu attendre les décisions du Conseil Départemental. Le début des travaux est prévu pour mi-octobre.

### **III – Règlement des cimetières**

M. MENGAUD rappelle que tout le conseil municipal avait été destinataire du projet de règlement pour les cimetières.

A l'article 25 du projet de règlement des cimetières, M. Thomas propose de faire passer le délai avant poursuites par l'administration municipale de 15 jours à deux mois. Le conseil municipal donne son accord et approuve le règlement ainsi modifié à l'unanimité.

### **IV – Inauguration de l'école**

Monsieur le Maire annonce que M. Georges Méric, président du conseil départemental, a imposé la date du 30/09/2016 à 14.00 pour l'inauguration de l'école et qu'il souhaite que soient invités tous les maires des cantons de Lanta, Caraman, Nailloux et Villefranche-Lauragais. Il y a lieu d'inviter également l'Inspecteur d'Académie, les enseignants, tous les enfants des écoles, et les entreprises ayant participé au projet. A la question de M. Castelle demandant ce qu'il en est quant aux consignes de sécurité imposées, M. MENGAUD répond que le Préfet est d'accord pour l'organisation de cette inauguration moyennant un filtrage. Il y aura un effectif de gendarmes présents sur le site et les élus devront porter une attention particulière. M. Alberton évoque la possibilité de fermer à la circulation l'avenue de la gare ainsi que la route de Caraman. Mme Montoya dit qu'il faut avertir les parents. M. CASTELLE demande si les dispositifs seront mis en œuvre dès le matin.

Mme DESCOTTE prend la parole au nom de la commission scolaire pour demander plus de concertation et donne à cet effet lecture d'une lettre à Monsieur le Maire. (annexée à la fin du présent compte rendu). Mme TORNER exprime le souhait de ne plus connaître les mêmes difficultés que l'année scolaire précédente. Mme OLIVIERO demande si la commune peut prendre en interne l'organisation et la gestion du CLAE. M. MENGAUD propose de relancer un appel d'offres pour la délégation de service public relatif au centre de loisirs.

### **V – Devis illuminations**

Mme Montoya présente le devis pour l'acquisition d'illuminations. Au terme des travaux de la commission c'est la société OCCIREP qui a été choisie. Le devis dépasse de 90 € l'enveloppe prévisionnelle. Le devis s'élève à 5 760 € TTC. Elle précise que le matériel ancien de la mairie a fait l'objet d'un recablage pour un montant de 1267 €. Le Conseil municipal approuve le projet à l'unanimité.

M. THOMAS évoque les tags sur le mur de la maison située au niveau du giratoire du fond du village détériorant l'image du village. Il propose une remise en peinture par la commune.

A l'issue de la réunion, M. CASTELLE demande où en est la convention avec l'association JARDINS PARTAGES. Mme OLIVIERO précise qu'elle n'est pas revenue sur ce dossier étant en vacances et ayant ensuite travaillé sur le bulletin municipal et les journées du patrimoine. Elle transmettra les documents propose à M. MENGAUD de poursuivre le dossier. Mme OLIVIERO demande aux membres du conseil municipal de l'aide pour l'organisation du forum des associations le 3 septembre 2016.

Mme OLIVIERO évoque les projets qu'elle souhaite mettre en œuvre dans le cadre de la médiathèque : concours d'écriture, initiation à la calligraphie.

M. CASTELLE demande l'élagage d'une haie gênante pour la visualisation d'un panneau de signalisation et le passage des usagers chemin des Ecoles. Il fait part de son étonnement pour la destruction de l'herbe sur les trottoirs au moyen d'un rotofil.

A la question de M. THOMAS demandant si le travail de l'agent récemment embauché pour gérer le service technique donne satisfaction, M.MENGAUD répond qu'à ce jour tout se déroule bien.

La séance est levée à 21 heures 45

**ANNEXE : Lettre des élues de la Commission Scolaire au Maire lue en séance par Mme DESCOTTE .**

Je souhaiterais m'exprimer au nom de la commission scolaire.

On a fait toutes les 3 un énorme travail sur le terrain donc à l'école. On a été très présentes. On a rédigé plusieurs notes de service pour mieux organiser les différents services sur l'école car on s'est rendues compte que tout était anarchique et que chacun faisait ce qu'il voulait ou ce qu'il pouvait au niveau des agents.

Toutes les 3 sommes bien conscientes que nous ne pourrons pas continuer cette année sur le même rythme que celui de l'an dernier en étant très souvent, trop souvent à l'école pour résoudre des problèmes qui auraient pu être évités.

Donc, nous demandons à ce que Mr le maire (ou tout autre élu qui interviendrait à l'école) aille dans le même sens que toutes les orientations prises par la commission.

Nous nous rendons compte que nous n'avons eu aucune crédibilité face aux 2 directrices car nous n'avons pas d'adjointe, nous ne sommes que de simples conseillères municipales.

Nous voulons des rencontres de concertation avec le maire, le 1<sup>er</sup> adjoint et le personnel administratif lorsque ce sera nécessaire pour que le niveau d'information soit le même pour tous sur un sujet important.

Nous rappelons que la commission est composée de 3 élues

Nous souhaitons avoir de la part du maire au moins le même niveau d'information que les directrices pour éviter les bruits de couloir dans l'école, ce qui nous décrédibilise et crée un climat malsain.

Exemple : le petit déjeuner de demain matin. La directrice de l'école élémentaire était informée avant nous et par le bouche à oreille, du personnel municipal avant nous également.

L'inauguration de l'école aurait mérité également un minimum de concertation avec les élues de la commission.

Un agent termine son contrat fin octobre. La commission ne souhaite pas que l'agent continue sous une autre forme de contrat dans un souci de pacification des relations sur le terrain.

Nous souhaitons également que le contrat avec Léo Lagrange soit rompu pour le centre de loisirs. Ce contrat a « pourri » nos relations avec la directrice de l'école élémentaire, épouse d'un responsable de Léo Lagrange. J'avais exprimé ma crainte lors de la commission d'appel d'offres et n'ai pas été entendue.

Le soutien franc de Mr le maire hier lors de notre rencontre avec la directrice de l'école maternelle nous a beaucoup aidées dans la mise en place d'une organisation plus rigoureuse à la rentrée.

Nous sommes 3 élues qui oeuvrons pour l'intérêt général. Le personnel communal et de nombreuses familles l'ont bien compris.